

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 mai 2014, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Marco Desforges, Patrick Morin, Ghislain Brunet, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Le conseiller, Yvan Verville a quitté la séance à 20 h 30 juste avant le point 10.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2014-05-072

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014;
4. Cour d'école secteur Colombourg;
5. Bibliothèque secteur Colombourg;
6. Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme;
7. Soumissions nouvelle bibliothèque municipale;
8. Approbation des comptes :
 - a) Liste des chèques au montant de 221 116,49 \$;
 - b) Liste des salaires (3 paies) au montant de 48 906,71 \$;
9. Période de questions;
10. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2014;
11. Adoption du rapport financier de :
 - a) La Régie intermunicipale de la gestion des déchets;
 - b) L'Office municipal d'habitation de Macamic;
12. Demande de subvention pour le réseau routier à monsieur François Gendron;
13. Appui aux projets dans le cadre du programme de développement régional et forestier de :
 - a) Groupement forestier coopératif Abitibi;
 - b) Madame Marie-Andrée Dessureault;
14. Nomination d'un 2^e délégué pour le Comité consultatif d'urbanisme;
15. Appui – Projet d'utilisation des gyrophares verts par les pompiers volontaires ;
16. Appui financier – Activité de formation aux élèves du pavillon Colombourg ;
17. Demande de monsieur Jean-François Aumont – quai municipal (échelle et ancrages pour bateau);
18. Avis de motion - règlement d'emprunt pour un camion 10 roues avec équipements;
19. Demande de soutien de la garderie Bout d'Chou de Macamic;

20. Questions diverses :
 - a) Rapport du Transport adapté par madame Murielle Lessard;
 - b) Fournaise extérieure;
21. Rapport des comités;
22. Période de questions;
23. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 20a) et 20b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-05-073

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-074

4. COUR D'ÉCOLE SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : La municipalité autorise le surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud à procéder à l'enlèvement d'une section d'asphalte dans la cour d'école du secteur Colombourg et à y mettre du gravier pour niveler le terrain à l'endroit qui sera identifié par la responsable du comité de rénovation de la cour d'école.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-075

5. BIBLIOTHÈQUE SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

- a) De mandater le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, par son directeur général monsieur Louis Dallaire, à produire, au nom de la Ville de Macamic, une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de ses « Programmes d'aide aux immobilisations »;
- b) Que la demande consiste à effectuer les travaux et l'achat d'équipements suivants :
 - Changer le revêtement de plancher;
 - Repeindre les murs de la bibliothèque;
 - Restaurer le comptoir de service à la clientèle;
 - Remplacer tous les stores des fenêtres.
- c) Que la Ville de Macamic s'engage à supporter les coûts de ces travaux moins le montant de la subvention accordée;
- d) Que le directeur général, monsieur Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, madame Joëlle Rancourt soient autorisés à représenter la municipalité et signer toute documentation relative à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-076

6. ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison du renforcement du réseau de transport 120 KV entre les postes de Figury et de Palmarolle et que la Ville désire procéder à la présentation de projets à caractère communautaire sur son territoire et qui sont admissibles dans les critères du programme;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 261 408 \$ et que les organismes admissibles de la MRC¹ d'Abitibi-Ouest se sont entendus pour la partager comme suit :

➤ MRC d'Abitibi-Ouest :	0,00 \$
(00,00 %)	
➤ Ville de Macamic :	132 118,43 \$
(50,54 %)	
➤ Municipalité de Poularies :	62 883,71 \$
(24,04 %)	
➤ Municipalité de Palmarolle :	57 265,79 \$
(21,90)	
➤ Municipalité de Ste-Germaine de Boulé :	9 190,07 \$
(0,52 %)	

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu **à l'unanimité** que la Ville de Macamic adhère au Programme de mise en valeur intégrée et autorise son honneur le maire Claude N. Morin ou le directeur général et secrétaire-trésorier Denis Bédard à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

1.MRC : Peut désigner une ville ou agglomération à compétence de MRC, une ville hors MRC et l'Administration régionale Kativik.

Les élus ont fixé une rencontre mercredi 28 mai 2014 afin de discuter d'un ou des projets à présenter au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

7. SOUMISSIONS NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Soumissions reçues :

La-Ray Construction	1 024 647,01 \$ taxes inc.
Construction N. Martel inc.	1 052 021,25 \$ taxes inc.
Construction Benoit Doyon inc.	1 109 508,75 \$ taxes inc.
Construction Concept inc.	1 083 632,37 \$ taxes inc.
Construction Sylvain Rouleau inc.	1 244 398,95 \$ taxes inc.
GREPCO	1 201 820 00 \$ taxes inc.

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx d'accepter la soumission pour la construction de la bibliothèque seulement si la subvention du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec au montant de 132 118,43 \$ soit affectée sur les coûts de construction de la nouvelle bibliothèque. Étant donné que la proposition n'a pas été secondée, la proposition est rejetée.

2014-05-077

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de La-Ray Construction inc. au montant de 1 024 647,01 \$ taxes incluses pour la construction de la nouvelle bibliothèque;

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard, est autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente.

Le conseiller Louis Proulx demande le vote :

Contre : 3 (Louis Proulx, Marco Desforbes et Yvan Verville)
 Pour : 4

Adoptée à la majorité.

2014-05-078

8. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforbes et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 221 116,49 \$;
- b) Liste des salaires (3 paies) au montant de 48 906,71 \$;

Adoptée à l'unanimité.

9. **Période de questions**

Monsieur Rock Morin s'inquiète du délai pour la présentation d'un nouveau projet dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec. Le maire, Claude N. Morin lui donne les informations concernant la procédure pour la demande.

Messieurs Alfred Gallichan et Denis Lavoie demandent une tolérance pour les abris tempo en milieu rural si ces derniers sont en bon état. Le maire, Claude N. Morin l'informe que ce sujet sera traité à huit clos et par la suite discuté à une prochaine séance du conseil.

Monsieur Rock Morin demande que la réglementation en vigueur concernant les abris tempo soit respectée.

Le conseiller Yvan Verville quitte la séance, il est 20 h 30.

10. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS D'AVRIL 2014**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2014.

11. **Adoption du rapport financier**

2014-05-079

a) **LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforbes appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon tel que présenté par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-080

b) **L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Macamic avec une contribution de la ville de 13 176 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-081

12. **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QU' : Une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour nous aider à la réalisation des travaux suivants pour l'année 2014 :

- Rechargement dans le 10 ^e -et-1 ^{er} rang Ouest (1200t) :	14 400 \$
- Remplacement d'un ponceau dans le 10 ^e -et-1 ^{er} rang Est :	12 000 \$
- Creusage de fossé chemin de la Ceinture du Lac :	12 486 \$
- Terrassement diverses rues et avenues périmètre urbain :	9 500 \$
- <u>Correctifs pavage en zone rurale et urbaine :</u>	
➤ Courbes 2 ^e -et-3 ^e rang Ouest	7 100 \$
➤ Chemin Langlois secteur Colombourg	1 300 \$
➤ 7 ^e Avenue Est	4 000 \$
➤ 1 ^{re} Rue Ouest et 10 ^e Avenue	2 600 \$
- <u>Traverse de Chazel :</u>	
➤ Enlever le macadam et asphalte existants	15 000 \$
➤ Correctifs surface de pavage (ornières et dépression)	31 500 \$
➤ Creusage de fossé	56 480 \$
➤ Rechargement en concassé 0 ¾	<u>122 120 \$</u>
Total :	288 486 \$

Adoptée à l'unanimité.

13. **Appui aux projets dans le cadre du programme de développement régional et forestier**

2014-05-082

a) **APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER DE GROUPE FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de développement régional et forestier;

ATTENDU QUE Groupement Forestier Coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour du chemin et du drainage;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Linda Morin, appuyée par le conseiller Louis Proulx, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme de développement régional et forestier. Il est également résolu d'autoriser le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt ou l'adjointe administrative, Annick Gaudet à signer la documentation relative au projet.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-083

a) **APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER DE MADAME MARIE-ANDRÉE DESSUREAULT**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de développement régional et forestier;

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Dessureault désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour de l'élagage;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Patrick Morin, appuyée par le conseiller Marco Desforges, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par madame Marie-Andrée Dessureault dans le cadre du Programme de développement régional et forestier. Il est également résolu d'autoriser le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt ou l'adjointe administrative, Annick Gaudet à signer la documentation relative au projet.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-084

14. **NOMINATION D'UN 2^E DÉLÉGUÉ POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Pour se conformer au règlement concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme, la Ville de Macamic nomme le conseiller Ghislain Brunet pour siéger au sein dudit comité.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-085

15. **APPUI – PROJET D'UTILISATION DES GYROPHARES VERTS PAR LES POMPIERS VOLONTAIRES**

Considérant qu'il est souhaitable de réduire le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Considérant qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée spécialement le soir et la nuit ;

Considérant qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

Considérant qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

- 2014-05-086** 16. **APPUI FINANCIER – ACTIVITÉ DE FORMATION AUX ÉLÈVES DU PAVILLON COLOMBOURG**
- Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :
- QU' : Un montant de 150 \$ soit versé pour une activité de formation aux élèves du pavillon Colombourg.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2014-05-087** 17. **DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS AUMONT – QUAI MUNICIPAL (ÉCHELLE ET ANCRAGES POUR BATEAU)**
- Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu unanimement :
- QUE : La Ville de Macamic installe une échelle et des ancrages pour bateau au quai public.
- Adoptée à l'unanimité.
-
- 2014-05-088** 18. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements.
-
- 2014-05-089** 19. **DEMANDE DE SOUTIEN DE LA GARDERIE BOUT D'CHOU DE MACAMIC**
- Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :
- QUE : La demande de la garderie Bout d'Chou ne cadre pas dans la politique des dons et commandites de la Ville de Macamic, les élus ne pourront y donner suite.
- Adoptée à l'unanimité.
-
21. **Rapport des comités**
- Le maire Claude N. Morin, les conseillers Louis Proulx, Ghislain Brunet et la conseillère Linda Morin font un rapport des dernières rencontres de leur comité respectif.

22. **Période questions**

Monsieur Daniel Labbé demande s'il y a des changements au contrat de location du Centre Joachim-Tremblay concernant les ententes avec le Club Lions. Le maire Claude N. Morin l'informe qu'il y a des changements, mais que ça ne touche pas les ententes avec le Club Lions.

2014-05-090

23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 22 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire